

## Le moulin de Prémol

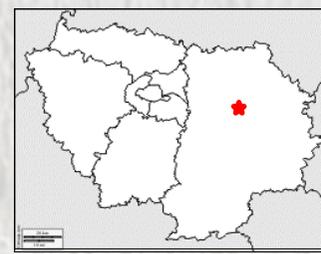
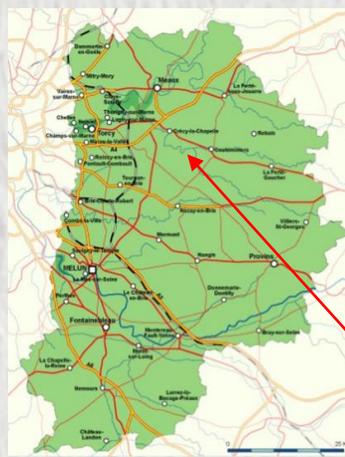
Jusqu'en 1789 le moulin appartenait à Mgr Jean-Louis de Bourbon, duc de Penthièvre, seigneur de Crécy Prémol. Il resta dans la famille de Biencourt jusqu'en 1881. En 1890, ce moulin ne fonctionnait plus à cause des mauvais moyens d'accès. Il servit de décor à un film en 1963, puis fut revendu à un particulier qui l'a transformé en maison d'habitation."

## Le Grand Morin

Le Grand Morin prend sa source dans le département de la Marne, à Lachy, et se jette dans la rivière la Marne en deux endroits : à Condé-Sainte-Libiaire et à Esbly. Cette rivière est appelée Grand Morin car sa longueur est plus grande que l'autre rivière du même nom, le Petit Morin. Ces deux rivières sont parallèles et traversent le plateau briard. La longueur du Grand Morin depuis son origine jusqu'à son embouchure est de 120 km dont 43 km dans le département de la Marne.

La "Vallée des peintres" est moins connue dans le département que Barbizon ou les bords de Marne, les secteurs de Crécy-La-Chapelle, Villiers-sur-Morin, et Voulangis ont longtemps été des lieux de fréquentation d'artistes français et étrangers (principalement anglais, japonais, nord-américains), sur les bords du Grand Morin du XVIII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle (Altmann, Baudry, Carles, Carr, Commere, Corot, DecanToulouse-Lautrec, Van Gogh...)

La "Brie des Moulins" est un des surnoms de la vallée du Grand Morin, avec celui de "Brie laitière" (c'est le cœur du secteur de production fromagère du Coulommiers); depuis l'Ancien Régime, c'est un des cours d'eau français les plus denses en moulins à eau (moulin à farine/blé, moulin à huile/noix, moulin à papier), par exemple une dizaine sur la seule commune de Jouy-sur-Morin. Une des communautés de communes du cours a d'ailleurs repris pour nom la dénomination de « communauté de communes de la Brie des Moulins », autour de Faremoutiers.



Voir carte IGN n° 2514 O

Départ : gare de Faremoutiers  
GPS : Lat. Long. : 48.80444, 2.99344  
UTM : 31U 0499518 5406162

**Accès :** 8 km à l'ouest de Coulommiers par les D 934, D 15 et D 25.

**Informations pratiques :** Transport : Les gares de Faremoutiers-Pommeuse et de Mortcerf sont sur la ligne Transilien Paris Est - Coulommiers.

### Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de débris.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77)

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



**De gare en gare :**  
Faremoutiers-Pommeuse / Mortcerf

## Les Moulins du Grand-Morin



Le Moulin de Prémol – Photo CD ©

**Parcourez les coteaux accidentés des méandres du Grand-Morin et découvrez les moulins sur la rivière. N'oubliez pas les jumelles pour observer les oiseaux !**

CODERANDO 77  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 – [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -



Mise à jour - Août 2018 -



16 km



4h 00



Blanc / rouge



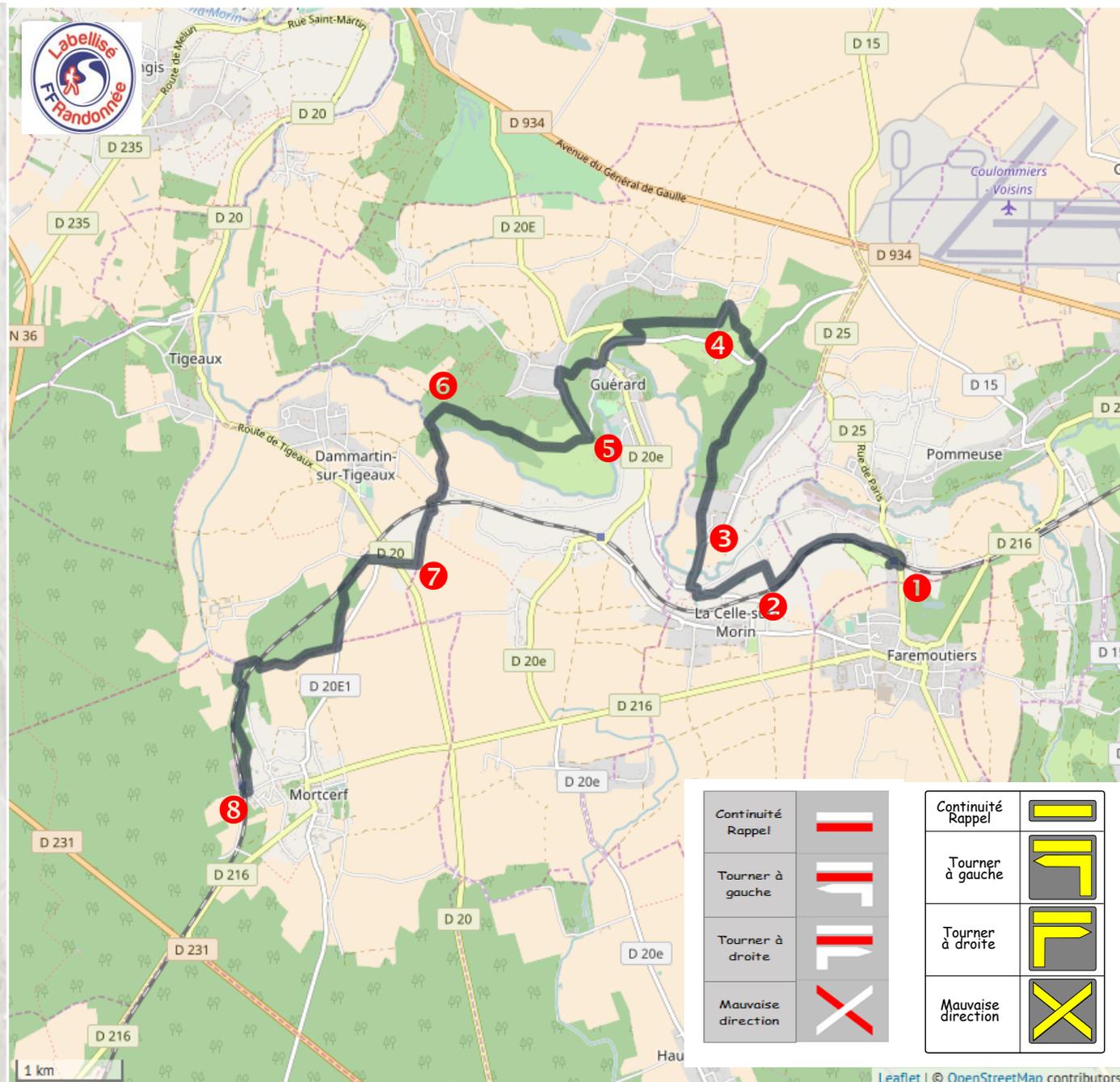
Jaune



Difficile

# De Faremoutiers-Pommeuse à Mortcerf

- 1  Dos à la gare de Faremoutiers-Pommeuse, partir à gauche, traverser la voie ferrée et, après 50 m, prendre la rue du Mont à gauche. Elle longe la voie ferrée. Couper la route et laisser le premier chemin à droite
- 2 Descendre à droite, suivre la route à gauche, la route à droite sur 80 m, puis la rue du Presbytère à gauche, dépasser l'église et descendre par la rue des Roches à droite. Emprunter la rue du Grand-Morin à droite. Elle enjambe les bras du Grand-Morin.
- 3 Dans le virage, monter en face par la rue de la Dragée et poursuivre par le chemin à flanc de coteau sur 2 km. Couper la route, franchir le ru, continuer à droite sur 20 m, puis monter par le chemin à gauche. Juste après la maison, gravir la sente puis descendre par la rue des Vignes à gauche sur 150 m.
- 4 Prendre le chemin en sous-bois sur 1 km et, avant la route, descendre par le chemin à gauche. Emprunter la route à droite. Au carrefour, traverser la D 20, continuer en face par la rue du Bicheret sur 10 m, puis gravir la ruelle de la Grimpette à droite. Avant les maisons, bifurquer à droite. Suivre la rue du Bois à gauche puis descendre par la rue Georges-Villiers jusqu'à la ferme équestre.
- 5 Emprunter le chemin empierré à droite sur 1,5 km et continuer par le chemin à gauche
- 6  Descendre par le chemin à gauche, franchir le Grand-Morin, continuer à gauche et monter vers le Vieux-Prémol. Traverser la route, poursuivre pour passer au-dessus de la voie ferrée emprunter le chemin à droite sur 20 m, puis obliquer à gauche.
- 7 Tourner à droite, couper la D 20 puis la D 20 E et, avant le pont de la voie ferrée, prendre le chemin à gauche. Il longe la voie ferrée, puis oblique à gauche. Emprunter la D 20 E à droite sur 30 m, puis le chemin à droite. Il descend plus ou moins en lisière du bois et passe sous la voie ferrée. Parcourir la route à gauche, passer sous la voûte, puis s'engager sur le chemin à droite. A travers bois, il mène à la gare de Mortcerf. 



Continuité Rappel		Continuité Rappel	
Tourner à gauche		Tourner à gauche	
Tourner à droite		Tourner à droite	
Mauvaise direction		Mauvaise direction	

Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".